



Orléans le 27 janvier 2022

Les travaux de la cité Coligny se précisent

Situation sanitaire :

16 nouvelles contaminations depuis la semaine dernière

De nombreux services sont concernés par 1 cas, le SGC de Montargis (4 cas) et le PRS (2 cas).

Pas d'inquiétude concernant les états de santé des collègues qui sont légèrement touchés par le Covid.

Pas de contamination professionnelle non plus à déplorer.

On dénombre aussi environ 12 cas contacts dont 2-3 collègues en CA30, les autres étant toujours maintenus en télétravail.

Mr Dalles a conscience de la désorganisation et la surcharge de travail que cela occasionne dans les services.

Concernant l'évolution des règles sanitaires et la promulgation de la loi du 22 janvier instaurant la création du passe vaccinal : à notre niveau d'organisation, il est à noter que ce dernier est exigé pour les séminaires de plus de 50 personnes. Sont également concernées les trésoreries hospitalières situées dans les enceintes hospitalières.

Lors du CHSCT de novembre 2021 a été évoqué le sujet de la déclaration comme accident de travail et comme maladie professionnelle d'une contamination Covid sur le lieu de travail. En conclusion seules les formes graves de Covid ayant entraîné une oxygéno-thérapie ou toute autre forme d'assistance ventilatoire sont éligibles à cette qualification.

Le Dr Braconnier a rédigé une fiche mise en annexe du compte rendu de ce CHSCT qui sera mis en ligne sous peu sur Ulysse45.

Télétravail :

Sur la situation de déploiement du télétravail, la direction constate une progression du nombre de télétravailleurs/euses au nombre de 450 dont 216 à 3 jours ou plus. Les derniers services en retard dans la mobilisation des agents pour pratiquer le télétravail contraint ne le sont plus.

Evolution de la doctrine :

Le conseil de défense sanitaire a pris des décisions de sortie de crise sanitaire, et il prévoit de décroître le dispositif de télétravail exceptionnel à partir du 3 février matin.

La ferme recommandation de poursuivre une quotité de télétravail élevée dans les services sera de rigueur avec comme point de mire la fin des vacances de février.

Du 3 au 21 février, le régime de télétravail revient à son ancienne version accompagnée d'une demande d'autorisation inscrite dans sirhius pour les nouveaux volontaires. Les « anciens » continueront le niveau de télétravail fixé avant cette période.

La Direction clarifiera la problématique du 3 février en début de semaine prochaine.

Au niveau des équipements, 30 PC portables ont été distribués et 30 autres sont préparés et en cours de distribution. Pour les dotations des 2^{ème} écran, 33 ont été distribués et 36 sont en attente. Dans un avenir proche, la volonté d'équiper en double écran les quotités de 3 jours sera peut-être étendue aux télétravailleurs/euses de 2 jours si cela est possible. L'ESI et non la Direction n'aura donc plus à suggérer l'utilisation d'écran personnel pour travailler. Très bonne nouvelle !

Programme 348 :

Concernant le bâtiment P1, les interrogations portées par les agents de la DIRCOFI sur la localisation de leurs bureaux et les travaux d'isolation thermique ont été entendues.

Des travaux d'optimisation de la centrale de traitement de l'air, le remplacement des radiateurs, le remplacement des stores extérieurs, des brises soleils sur les cages d'escalier sur le volet ouest seront réalisés sur le bâtiment P.

Calendrier des travaux : Les travaux prévus pour le comblement des cavités débuteront fin février, elles dureront 5 mois et neutraliseront 50 places de parking, une convention entre la préfecture et l'université devrait être signée pour louer un nombre de places équivalentes.

Une lettre d'information pour l'ensemble des agents a été rédigée et sera diffusée bientôt, probablement avant le 25 Février.

Le début des travaux du bâtiment F est prévu pour le mois de Septembre.

Pour le bâtiment P, selon M. Dalles, les chefs de services n'ont fait remonter aucune nouvelle information à la Direction. Ceci est surprenant au regard des échanges réels entre certains responsables de la Direction s'étant déplacés sur place et les agents concernés.

Mr Dalles précise que le besoin en zone d'archives a été calibré au plus juste et ne nécessitera pas de devoir mettre des armoires dans les couloirs. Les agents seront rassurés de savoir leurs archives disponibles de manière sécurisée dans un lieu précis plus ou moins éloigné de leur bureau.

Il nous faut pointer néanmoins que la Direction ne doit pas confondre archives et armoires vivantes qui elles sont en grand nombre (26) au Service des Domaines.

Mr Dalles confirme que les postes vacants des services sont quand même prévus dans la localisation des bureaux. La situation de l'implantation du PRGPP et du PCD sera regardé à nouveau par Mr Dalles.

Retour sur le P1 des brigades, la communication est encore difficile concernant les remarques à formuler sur les plans et la stratégie de ne passer que par les chefs de services montre là encore ses limites.

Question masques : les FFP2 sont toujours disponibles sur demande des agents concernés par ce dispositif de dotation. N'hésitez pas à questionner votre chef de service. Des masques en tissus sont également disponibles sur simple demande en passant là également par votre chef de service.

La remontée des chefs de services sur la première diffusion des plans du F est attendue à la Direction pour le 27 janvier 2022

Question sur le bâtiment F : les agents sont inquiets par rapport à la diminution des m² sur le SIP et sur la TOM. Mr Dalles nous réinforme que les plans sont réalisés en discussion avec les chefs de services pour « caser » les emplois actuels, il ne faut pas oublier que le plan 348 signifie rénovation ET densification. Les plans micro zoning du F sauront certainement rassurer les agents à n'en pas douter....

THD : Un point de retour de situation doit être effectué fin janvier afin de voir la portée de la mise en place du service. Une note de travail sur l'harmonisation des méthodes de travail est prévue afin de diminuer les tensions d'organisation qui perdure depuis des mois !

Parking de Gien : la mémoire de M. Dalles est revenue, nous sommes rassurés. Par contre pour connaître la date envisagée des travaux, la réponse de MR Dalles pleine d'humour rassurera les collègues de Gien : « vous verrez quand les entreprises seront là, vous verrez ».